

INFORMATION



Inscriptions scolaires 2025-2026

Les inscriptions scolaires pour l'année scolaire 2025-2026, se feront en mairie courant mars et avril aux heures habituelles d'ouverture au public (**lundi après-midi de 16h à 19h - jeudi matin de 9h30 à 12h00 et vendredi après-midi de 14h00 à 16h30**) pour les enfants nés en 2022 et / ou pour les nouveaux arrivants.

Vous devrez remplir un **formulaire d'inscription que vous pouvez retirer sur le site de la Commune (www.gennevillle.fr) ou à retirer en mairie** et nous fournir les pièces suivantes :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- un certificat de radiation si nécessaire
- le carnet de vaccinations.

Dans un second temps, l'admission à l'école se fera avec la directrice des écoles. Prendre contact avec **Mme DESCAMPS (Ecole Maternelle) au 02 31 98 70 48**

LE MAIRE – Moïse ANDRIEU

